

AVIS

Conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'arrêt N° EAU/AUT/20/0053/M22.1 du 2 septembre 2022 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, autorise la société nationale des chemins de fer luxembourgeois - CFL la modification de l'autorisation EAU/AUT/20/0053 concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension du parking P&R à Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.


Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser- Pütz
Secrétaire communal



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **14 SEP. 2022**

Steinfort, le **14 SEP. 2022**

Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Tous les intéressés peuvent interposer appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation accordée.

Cet appel doit être présenté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestres et échevins,

Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal



Sammy Wagner
Bourgmestre